

Annonce concernant la SICAV - Directive UE 2024/927 (AIFM II) - Outils de gestion des liquidités

La directive AIFM II introduit de nouvelles règles, dont certaines régissent l'utilisation des outils de gestion de la liquidité (« OGL ») par les OPCVM et les fonds d'investissement alternatifs ouverts, qui doivent être implémentées d'ici le 16 avril 2026.

Au moins deux OGL appropriés doivent être choisis parmi ceux énumérés ci-dessous :

- mesures de plafonnement des remboursements ;
- prolongation des délais de préavis ;
- frais de remboursement ;
- ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) ;
- régime du double prix ;
- droits d'entrée/de sortie ajustables acquis au fonds (anti-dilution levies ou ADL) ; et
- remboursements en nature.

Les fonds du marché monétaire soumis au Règlement (UE) 2017/1131 sont tenus de ne sélectionner qu'un seul OGL.

Tous les Compartiments des gammes suivantes se sont conformés aux règles et aux procédures de dépôt réglementaire requises pour les faciliter à la date d'entrée en vigueur :

- JPMorgan Funds
- JPMorgan Investment Funds
- JPMorgan Liquidity Funds
- Private Bank Funds I
- JPMorgan ELTIFs

Pour toute question, veuillez contacter votre représentant local habituel.

Pour toute question sur ce qui précède, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, le document d'informations clés (DIC) ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, traduits en français et/ou en néerlandais, sont disponibles gratuitement sur demande au siège social du Fonds ou auprès du représentant local du Fonds et également sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les SICAV

Nom : JPMorgan Funds, JPMorgan Investment Funds,

JPMorgan Liquidity Funds, Private Bank Funds I

Forme juridique : SICAV de droit Luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

BE_FR | 04/26

Le SICAV

Nom : JPMorgan ELTIFs,

Forme juridique : Part II SICAV de droit Luxembourgeois

Type de fonds : OPC

Siège social : 23A, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Luxembourg